

NANTES, le

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs GR

JUGES GR

Madame, Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations concernant la formation (formation + examen) des juges GR niveaux 1 mis en place pour la saison.

Note : il est important d'avoir travaillé le code en amont de la formation.

Juges NIVEAU 1

Contenus (théorie et pratique vidéo) :

-  Généralités du code
-  Règlements de la Coupe Formation
-  DB individuelles et ensembles programmes régionaux
-  DA individuelles et ensembles programmes régionaux

<p>STAGE N°1 : FORMATION (OBLIGATOIRE)</p> <p>22 et 23 novembre 2025 Samedi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 20h Dimanche : 9h à 12h30 et 14h00 à 16h30</p>	<p><u>Lieu :</u> UFR STAPS – 25bis bd Guy Mollet – 44322 NANTES</p>	<p><u>Coût Pédagogique</u> <u>Coût 90€</u></p> <p><u>Coût club</u> <u>conventionné PDL</u> 38 €</p>
<p>STAGE N°2 : FORMATION (OBLIGATOIRE)</p> <p>6 et 7 décembre 2025 Samedi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 20h Dimanche : 9h à 12h30 et 14h00 à 16h30</p>	<p><u>Lieu :</u> UFR STAPS – 25bis bd Guy Mollet – 44322 NANTES</p>	<p><u>Coût Pédagogique</u> <u>Coût 90€</u></p> <p><u>Coût club</u> <u>conventionné PDL</u> 38 €</p>
<p>STAGE N°3 : FORMATION : REVISION + EXAMEN</p> <p>10 et 11 janvier 2026 Samedi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 20h Dimanche : 9h à 12h30 et 14h00 à 16h30</p>	<p><u>Lieu :</u> UFR STAPS – 25bis bd Guy Mollet – 44322 NANTES</p>	<p><u>Coût Pédagogique</u> <u>Coût 90€</u></p> <p><u>Coût club</u> <u>conventionné PDL</u> 38 €</p>

Toutes les stagiaires doivent être en possession :

- ✓ du code de pointage en vigueur (Code FIG aménagé) ;
- ✓ des lettres FFG actuelles ;
- ✓ des brochures techniques (Nationale, Regroupement, Région)

L'hébergement et la restauration durant le recyclage ne sont pas organisés par le Comité Régional. En conséquence, les stagiaires ne seront pas sous la responsabilité du Comité Régional en dehors des heures de formation.

Attention : Nouveauté importante :

Depuis le décret relatif à l'intégration dans la formation des juges d'une sensibilisation aux gestes de premiers secours, chaque fédération agréée doit prévoir une formation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par le ministère de l'intérieur.

Cette formation obligatoire et devant s'appliquer à tous les juges va être mise en œuvre dès cette saison. Toutefois la possession d'une qualification « premiers secours », telle que le PSC1 ou un équivalent, dispense son titulaire de la sensibilisation. Les juges ayant déjà suivi une formation secourisme pourront faire valoir leur diplôme ou attestation afin de mettre à jour FFGym Licence.

Nous allons vous adresser prochainement un formulaire afin de recenser tous les juges pouvant être exemptés de cette formation. Cette circulaire sera accompagnée de la liste des diplômes dispensant de la formation.

A l'issue du recensement, tous les juges non exemptés (déjà diplômés ou en formation) devront obligatoirement suivre la formation aux gestes qui sauvent.

- **Inscriptions** : En cliquant **ICI** **avant le 30 octobre 2025, DERNIER DELAI**, le règlement (par virement bancaire) doit nous parvenir **impérativement** avant le début de la formation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Régional,

LUC LE ROY